

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**  
**Assemblée publique de consultation**  
**Projet de règlement numéro 1100-178**

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, le lundi **30 mai 2022**, à 19h30, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, sur un projet de règlement, lequel a été adopté à la séance du 11 avril 2022 et est intitulé :

- 1.1 *Projet de règlement 1100-178 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CaM-9 et d'ajuster la limite entre les zones Rb-37 et Rc-41*

Ce projet de règlement modifiant le règlement de zonage vise à :


- Agrandir les limites de la zone commerciale mixte CaM-9 ;
- Modifier les limites des zones résidentielles Rb-37 et Rc-41.

Ce projet a pour objet de modifier les limites des zones CaM-9, Rb-37 et Rc-41 afin de régulariser leurs limites aux limites cadastrales du lot 4 166 742 plutôt que de se terminer au centre dudit lot.

2. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce vingtième jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

La greffière,



Karine Simard, avocate